

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

Convocations adressées le 14 février 2024

Étaient présents: LELIEVRE GRAND FOUBERT LEBOUÇ CHANOT DELAUNAY DUVAL FERAULT GUYONNET-PAYEL PICHEREAU
Absents: LAMBERT FLANDRIN

Mike CHANOT arrivé à 21 h 20 ODJ BOULANGERIE/ Daniel GRAND arrivé à 21 h 55 ODJ Questions diverses

- Approbation PV du 30/11/2024

Approuvé à l'unanimité (8 présents)

- Création commission projet de végétalisation de la cour d'école - contractualisation avec le CPIE de Mayenne

Le mercredi 24 janvier M. le Maire accompagné de Mme LEBOUÇ a eu un rendez-vous dans la cour de l'école avec le CPIE de Mayenne et M. DUGUE enseignant. Il est proposé de contractualiser avec le CPIE et de créer une commission dédiée (4 parents se sont déjà déclarés intéressés et 1 enseignant)

Il est décidé de contractualiser avec le CPIE.

Membres de la commission :R LELIEVRE, B LEBOUÇ, L DUVAL, C.LEJEUNE, M.MARTINIERE, L.LEBLANC-MORIN, D.PICHEREAU, S.DUGUE

- Compte de gestion 2023 du SGC de Mayenne

Il convient d'approuver le compte de gestion 2023 du service de gestion comptable de Mayenne - à la prochaine réunion sera soumis le compte administratif 2023 (identique au compte de gestion).

Résultat exercice précédent : + 25.000/Résultat de fonctionnement 2023 : + 147.750,52./ résultat de clôture 2023 : + 172.750,52

Résultat exercice précédent : 363.290,03/Résultat d'investissement 2023 : + 136.478,56 / résultat de clôture 2023 : + 499.768,59

Décision: approuvé à l'unanimité (8 présents)

- Changement de bénéficiaire de l'indemnité de gardiennage église de Lignièrès

Il est proposé de mettre comme nouveau bénéficiaire M. André CHESNEAU en remplacement de M. Pierre GASNIER qui ne peut plus assurer ses fonctions (rappel indemnité annuelle de 450 euros)

Décision: approuvé à l'unanimité (8 présents)

- Tarif location cuisine aux associations ou écoles

La Maison Familiale Rurale de la Chauvinière sera amenée à occuper de temps en temps la cuisine de la salle des fêtes. M. le Maire propose un tarif de 50 euros.

Décision: 1ère occupation gratuite et ensuite 50 euros par journée et 25 euros par demi-journée, convention à signer et attestation d'assurance à fournir.

- Droit de préemption urbain (PLUI)

Il vous est proposé d'inscrire dans le DPU les zones : zone U, zone AU et zone UE et d'y ajouter les parcelles suivantes : AB n°4, AB n°5, AB n° 6 et P n° 5 et P n°6.



Décision:approuvé à l'unanimité

- Protection sociale complémentaire des agents

Compte tenu de l'obligation faite aux communes de participer financièrement à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents au 1er janvier 2025, puis à celle des risques de santé au plus tard le 1er janvier 2026, le Maire propose de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la réalisation d'une mise en concurrence.

Décision : approuvé à l'unanimité (8 présents)

- Modification plan de financement DETR

La demande de DETR devant être impérativement déposée avant le 2 février 2024 et compte tenu que nous n'avons que des devis à hauteur maximum de 116.283,76 euros HT, la délibération du 30 novembre où était mentionnée un montant de travaux de 150.000 doit être modifiée en ce sens :

Dépenses estimatives :

Travaux : 116.283,76

Recettes prévisionnelles

DETR 46.513,00

CD 53 12.945,00

EPCI 17.373,00

Fonds propres 39.452,76

Total 116.283,76

prendre délibération pour déposer la demande

prendre délibération pour déposer la demande

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité	dont montant rénc énergétique
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		0,00 €	0,00 €	
Travaux ou acquisitions			A détailler le cas échéant	
Travaux	JARRY	89 900,00 €		89.900,00
Travaux	ISO SPRAY 61	8 400,00 €		8.400,00
Travaux	SARL LANDE	17 983,76 €		17.983,76
Sous-total travaux ou acquisitions			0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		116 283,76 €	0,00 €	116.283,76
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR		sollicité	46 513,00 €	40,00%
Conseil départemental		sollicité	12 945,00 €	11,13%
EPCI		sollicité	17 373,00 €	14,94%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	76 831,00 €	66,07%
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		39 452,76 €	
Participation du maître d'ouvrage			39 452,76 €	33,93%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			116 283,76 €	

- **Devis MAVASA mis à jour:**

Suite à vérification des quantités et ajout de panneaux (site sacré cœur, tables pique-nique, salon de coiffure, site Gérarderie...) montant total du devis 8.070,80 HT

Décision: approuvé à l'unanimité (8 présents)

- **Vote des subventions 2024**

Se reporter à la feuille jointe

Approuvé à l'unanimité (8 présents)

- **Boulangerie**

M. Le Maire fait le point des candidatures reçues et de la 1ère visite.

Pour information M. le Maire a envoyé par LRAR un courrier à Mme CHEVALIER pour l'informer que la commune reprendrait le logement au 12 août 2024 pour retard répétés de paiement des loyers. Elle en a été avisée le 9 février 2024 (retour du RAR).

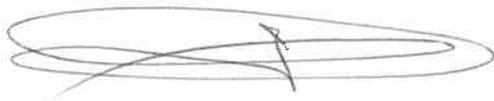
Questions diverses :

- Les opérations de recensement sont terminées depuis le 17 février. Les chiffres donnent 721 bulletins individuels et 5 fiches de logement non enquêté - nous serions à 726 habitants / 65,04% des habitants ont répondu par Internet contre 47% en 2018.

- Commémoration des 80 ans de la Libération

- Le Tribunal Administratif dans une lettre RAR reçue ce jour demande à M. le Maire de faire usage de ses pouvoirs de police (le cabinet d'avocats de M. Mme SURPLY ayant écrit à nouveau au TA).

La Secrétaire de séance,



Le Maire,



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 053-215301334-20240219-2024LO008-DE

S²LO

ASSOCIATIONS	Montant alloué en
ACTE 53 LIGNIERES-ORGERES	200
AFN LOCAL LIGNIERES-ORGERES	200
SAPEURS POMPIERS LIGNIERES-ORGERES	300
PATRIMOINE COUESNON LIGNIERES-ORGERES	110 <i>Une subvention supplémentaire pourra être versée dans le cadre du 80ème anniversaire de la libération</i>
CLUB DES RETROUVAILLES LIGNIERES-ORGERES	150
CLUB RETROUVAILLES GYM LIGNIERES-ORGERES	530
ASSO PARENTS ELEVES ECOLE LIGNIERES-ORGERES	1.000
SOCIETE DE CHASSE LIGNIERES-ORGERES	143
COOL TRY BAND LIGNIERES-ORGERES	500
FAITES DU VELO LIGNIERES-ORGERES	1.200
ASSOCIATION PARENTS D'ENFANTS INADAPTES	70
LA SENTINE	150
LIGUE CONTRE LE CANCER LA MAYENNE	220
SECOURS POPULAIRE DE PRE-EN-PAIL	100
SECOURS CATHOLIQUE DE LA MAYENNE	100
GAULE CALAISIEENNE	100
RASED	65
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	113
FAMILLES RURALES CARROUGES	150
ASSOCIATION MUSICALE CARROUGES	100
MFR HALEINE 1 élève en 2023	30
ADMR PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON	631
OGEC ECOLE PRIVEE PRE-EN-PAIL	500
TOTAL	6.662



Le Maire

Raymond LELIEVRE